



HAL
open science

La gestion de la question amazighe par l'État marocain : entre marginalisation et intégration

Mohamed Blilid

► **To cite this version:**

Mohamed Blilid. La gestion de la question amazighe par l'État marocain : entre marginalisation et intégration. Sociétés Plurielles, 2021, S'Expatrier, Exapatriate (4), 10.46298/societes-plurielles.2021.8418 . hal-03323276

HAL Id: hal-03323276

<https://hal.science/hal-03323276>

Submitted on 20 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

inalco

PRESSES

Transmettre à tous, diffuser plus loin

RÉSUMÉ DE THÈSE

LA GESTION DE LA QUESTION AMAZIGHE PAR L'ÉTAT
MAROCAIN : ENTRE MARGINALISATION ET INTÉGRATION

Mohamed BLILID

Sociétés Plurielles, n° 4
S'expatrier

Les **Presses de l'Inalco** publient des ouvrages scientifiques et des revues qui associent aires culturelles et champs disciplinaires.

EXIGENCE DE QUALITÉ avec des évaluations en double aveugle ;

OPEN ACCESS : diffusion internationale et ouvrages toujours disponibles ;

LICENCES D'ÉDITION SOUS CREATIVE COMMONS pour protéger les auteurs et leurs droits ;

PUBLICATIONS MULTISUPPORTS ET ENRICHISSEMENTS sémantiques et audio-visuels ;

MÉTADONNÉES MULTILINGUES : titres, résumés, mots-clés.

L'offre éditoriale s'organise autour de collections aires géographiques (AsieS, EuropeS, AfriqueS, MéditerranéeS, TransAireS, AmériqueS, OcéanieS) et de séries correspondant à des regroupements disciplinaires (langues et linguistique, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences politiques, économiques et juridiques, oralité, traduction).

Les **Presses de l'Inalco** éditent de nombreuses revues : *Cahiers balkaniques*, *Cahiers de littérature orale*, *Cipango*, *Cipango – Japanese studies*, *Études océan Indien*, *Études finno-ougriennes*, *Slovo*, *Sociétés Plurielles*, *Yod*.

<https://www.pressesinalco.fr>
2, rue de Lille - 75007 Paris

Sociétés plurielles

S'expatrier

Numéro 4 – Année 2020

La gestion de la question amazighe par l'État marocain : entre marginalisation et intégration

Thèse en droit public et sciences politiques, sous la direction de Lahouceine Ouazizi, soutenue le 10 juillet 2020, Université Mohamed V-Rabat, 244 p.

Mohamed BLILID

Ma recherche traite la question de la diversité linguistique et culturelle au Maroc. Cette étude analyse, d'une part, le conflit linguistique et culturel qu'a connu le Maroc depuis son indépendance, en 1956, et, d'autre part, l'émergence d'un discours du multiculturalisme qui considère le respect de pluralisme linguistique et la diversité culturelle comme un droit fondamental indispensable à la construction démocratique.

Bien que la question amazighe¹ soit un phénomène très étudié par les journalistes depuis la fin du xx^e siècle, nous estimons qu'elle est peu traitée par les chercheurs et les universitaires. Preuve en est la rareté de thèses et des recherches sur l'amazighité en particulier, et en général sur le pluralisme linguistique et la diversité culturelle au Maroc.

Pour mener à bien notre thèse, nous avons délimité la « population d'étude » (*study population*) à l'État, aux partis politiques et à l'Institut royal de la Culture

1. Le peuple amazigh, est le peuple autochtone des pays de l'Afrique du nord, la majorité de cette population est reparti aujourd'hui au Maroc et l'Algérie, et elle existe aussi en Tunisie et Lybie et dans les pays subsahariens, les amazighs revendiquent la reconnaissance de leurs langue et culture.

amazighe (IRCAM). On s'est penché à la fois sur les interactions entre ces différents acteurs (*input*) et les effets de ces dernières sur la question amazighe et le pluralisme linguistique et la diversité culturelle au Maroc (*output*).

Cette recherche a pour problématique l'analyse de la manière dont l'État marocain traite de la question amazighe et les effets de cette politique sur la relation entre l'État et le mouvement amazigh (contestataire ?) qui revendique la reconnaissance du pluralisme linguistique et la diversité culturelle au Maroc.

Un certain nombre de termes clefs sont abordés et analysés dans la thèse. Parmi ceux-ci, le concept de l'*identité* est primordial. Son importance réside dans la focalisation du conflit entre l'État et le mouvement de revendications amazighes sur la conception de l'*identité marocaine*. L'État officialise un centralisme identitaire composé de l'islam comme religion et de l'arabe comme langue officielle, tout en marginalisant les autres composantes de l'identité marocaine. Le mouvement amazigh quant à lui, réclame et revendique une identité plurielle qui reconnaît les citoyens marocains dans leurs différences et diversités.

Dans ce contexte, il est difficile de dissocier culture et identité. Il est à préciser que le concept de « culture », utilisé dans cette étude, porte une connotation anthropologique. Nous notons que l'analyse de ce concept constitue une partie de l'analyse du concept de « pluralisme linguistique et diversité culturelle ».

En ce qui concerne le cadre théorique, notre recherche adopte la théorie des nouveaux mouvements sociaux du sociologue français Alain Touraine. Cette théorie nous a permis de bien comprendre la logique d'*agir* au sein du mouvement amazigh, comme un nouveau mouvement social qui revendique le pluralisme linguistique et la diversité culturelle au Maroc. Ainsi, nous avons formulé deux hypothèses :

- . l'institutionnalisation et la constitutionnalisation de la langue et la culture amazighes est un indice de la volonté de l'État marocain vers la reconnaissance de la diversité culturelle et du pluralisme linguistique ;
- . la reconnaissance de la langue et la culture amazighes au Maroc reste une manipulation de l'État pour dominer les mouvements amazighs.

Pour mener à bien la recherche, nous avons adopté la méthode systémique théorisée et développée par David Easton. Nous avons donc suivi les interactions à la fois entre l'État et les acteurs politiques, et entre celui-ci et le mouvement amazigh (des interactions qui basculent entre le conflit et l'intégration). Nous avons ainsi analysé les effets de ces interactions sur la diversité culturelle et le pluralisme linguistique au Maroc. Nous avons réalisé des entretiens, effectué de l'observation, utilisé des statistiques, opéré des comparaisons et procédé à l'analyse de contenu.

La problématique de cette recherche a été traitée dans deux chapitres.

Le premier chapitre, « La relation entre l'État et le mouvement amazigh avant la création de l'Institut royal de la Culture amazighe », étudie l'institutionnalisation et la constitutionnalisation des fondements idéologiques et politiques de l'État marocain, inspirés de l'idéologie arabo-islamique. La Constitution marocaine reconnaît l'arabe comme la seule langue officielle au pays et l'islam comme sa seule religion. Cette situation juridique a des effets sur les institutions. À titre d'exemple, nous pouvons remarquer l'absence totale de la langue amazighe dans l'enseignement et dans le discours officiel de l'État. Autrement dit, la langue et la culture amazighes étaient dominées par la langue et la culture arabo-islamique adoptées par l'État.

Les associations militant pour l'amazighité et la diversité culturelle au Maroc ont refusé totalement la « marginalisation » et ont demandé une reconnaissance officielle. Ces associations ont formé ultérieurement un mouvement social qui porte le nom de « mouvement culturel amazigh ». Ce dernier a clarifié ses revendications dans la charte d'Agadir, en 1991, puis dans le manifeste amazigh de 2000. La reconnaissance de l'amazigh comme langue nationale et officielle, l'utilisation de cette langue dans les médias et dans l'enseignement, ainsi que sa présence dans l'espace public faisaient partie des revendications majeures de ce mouvement contestataire.

L'émergence du mouvement amazigh au début des années 2000, lui a valu l'acquisition de certains droits, notamment la reconnaissance, lors du discours royal du 30 juillet 2000, de la langue amazighe comme source de l'identité amazighe. Ce discours a annoncé la création de l'Institut royal de la Culture amazighe (IRCAM), une instance qui s'intéresse à la promotion de la langue et de la culture amazighes. Contestée par certains, cette institution a vivement contribué à l'insertion de cette langue dans le système éducatif et médiatique. Sa création a marqué un changement dans la relation entre l'État et le mouvement amazigh ainsi que dans la conception de l'État vis-à-vis des composantes de l'identité marocaine.

Le deuxième chapitre analyse le bilan de l'IRCAM comme organe consultatif et comme institution académique.

Sur le plan consultatif, l'IRCAM a contribué à la promotion de la politique culturelle marocaine. Il a élaboré la vision de l'État en matière de diversité culturelle et de pluralisme linguistique, ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces conceptions surtout dans les domaines de l'enseignement, des médias et en général dans l'espace public. Il a signé des conventions avec le ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Communication et l'Information. L'IRCAM

a œuvré à l'adoption de l'alphabet *Tifinagh*² dans l'enseignement de la langue amazighe, à l'élaboration de manuels scolaires et à la formation des enseignants et des inspecteurs de cette langue. Plusieurs difficultés et freins ont été observés dans le processus de l'enseignement de l'amazighe, notamment l'insuffisance d'enseignants formés, la courte durée de la formation et surtout le non-respect des notes ministérielles concernant l'enseignement de la langue amazighe.

Concernant l'insertion de l'amazighité dans l'appareil médiatique officiel, l'IRCAM a signé une convention avec le ministère de la Communication et de l'Information, pour renforcer la présence de l'amazighe dans le paysage médiatique marocain. L'Institut de défense de l'amazighité souligne que les médias doivent refléter la diversité culturelle et le pluralisme linguistique marocains. La création d'une chaîne amazighe à la télévision marocaine, en 2010, a été une réponse à une revendication longtemps attendue par les militants amazighs.

En outre, l'IRCAM a signé plus de 49 conventions avec différentes institutions nationales et internationales qui s'intéressent aux droits linguistiques et culturels. Par ailleurs, il a organisé plusieurs événements pour promouvoir la langue et la culture amazighes, tels que la journée internationale de la poésie, le Nouvel An amazigh et la journée internationale de la langue maternelle. De même, cet Institut vise à donner une dimension juridique à la question amazighe en envoyant au ministre de l'Intérieur une note demandant une intervention pour arrêter l'interdiction des prénoms amazighs. Malheureusement, étant un Institut sans mécanismes juridiques, l'IRCAM ne peut aucunement obliger les autres parties signataires des conventions à les mettre en application.

L'IRCAM finance aussi des projets d'associations travaillant à la promotion de la culture et la langue amazighes. Ce financement joue un rôle très important dans la propagation de la diversité culturelle dans la société marocaine.

Sur le plan académique, l'IRCAM est constitué de sept centres de recherche disciplinaires : anthropologie, sociologie, archéologie linguistique, histoire, etc. Le travail de terrain mené au sein de ces centres de recherche pendant plusieurs décennies a abouti à l'édition de nombreux ouvrages étudiant la langue et la culture amazighe en particulier ou la culture marocaine en général.

Malgré les défis et les difficultés, l'État marocain a réussi à donner un exemple d'institutionnalisation et de constitutionnalisation du pluralisme linguistique et de la diversité culturelle. En ce sens, la constitution marocaine de 2011 a entériné le principe du pluralisme linguistique (amazighe et arabe) et celui de la diversité culturelle (arabo-islamique, amazigh, saharo-hassani) enrichie par ses apports africain, andalou, hébraïque et méditerranéen.

2. *Tifinagh* désigne l'écriture de la langue amazighe.